



## Médias

### La presse construit « *une véritable conscience culturelle et politique* » Une mission qui vaut bien les 110 millions d'euros de l'État

Dans un objectif de transparence, le ministère de la Culture publie chaque année la liste des titres de presse ayant bénéficié d'aides directes <sup>(1)</sup>. « *La presse, pour le ministère, contribue de manière essentielle à l'information des citoyens et à la diffusion des courants de pensées et d'opinions. Elle permet une mise en perspective des événements, une confrontation des analyses et aboutit ainsi à la construction d'une véritable conscience culturelle et politique* ». C'est la raison pour laquelle l'État s'attache, de longue date, à soutenir le secteur.

Ainsi, en 2022, le ministère de la Culture a versé un total d'aides directes de 110,4 millions d'euros, dont 28 millions dans le cadre des six aides au pluralisme, 51 millions pour les aides au transport et la diffusion et 31,4 millions pour les aides à l'investissement. Le ministère assure que « *l'ensemble de ces aides (...) reposent sur des critères objectifs qui sont les garants de la neutralité et de l'impartialité des décisions d'octroi* ».

#### 1. Les aides au pluralisme

En 2022, le ministère de la Culture a versé 28 millions d'euros à 370 titres dans le cadre des aides au pluralisme. Ces aides visent à « *garantir la diversité des médias, essentielle à un paysage médiatique libre et indépendant, constitué d'opinions et d'idées diverses* ». Les aides au pluralisme ont notamment pour but de compléter les ressources des titres de presse qui ne disposent pas de recettes publicitaires suffisantes afin que la pression des marchés publicitaires ne détermine pas les idées qui auront vocation à s'exprimer dans le débat public.

Parmi ces aides, l'aide aux quotidiens nationaux d'information politique et générale à faibles ressources publicitaires (ex. *La Croix* ou *L'Humanité*) ; l'aide aux publications nationales d'information politique et générale à faibles ressources publicitaires (PFRP) qui cible la presse magazine (ex. *Politis* ou *Pèlerin*) ; l'aide aux quotidiens régionaux, départementaux et locaux d'information politique et générale à faibles ressources de petites annonces ; l'aide au pluralisme de la presse périodique, régionale et locale (PPR)...

Afin de « *promouvoir la neutralité des aides quant au support utilisé* », les aides du ministère se sont ouvertes aux nouveaux formats avec la création d'une nouvelle aide dédiée aux services de presse en ligne pour compléter les mécanismes traditionnels d'aide aux titres imprimés.

À ces aides au pluralisme, on peut ajouter le fonds de soutien aux médias d'information sociale et de proximité (FSMISP), créé en 2016. Ce fonds, qui n'est pas cumulable avec les autres aides au pluralisme, cible les médias de proximité et ne concerne pas seulement la presse écrite mais tous les services d'information diffusés par voie électronique (site Internet de presse, infolettre, webtélé, webradio...).



#### 2. Les aides au transport et à la diffusion de la presse

Les aides au transport et à la diffusion, d'un montant global de 57 millions d'euros en 2022, doivent permettre de « *réduire le prix de vente final des publications et favoriser ainsi la plus large diffusion des titres, et donc des courants de pensée et d'opinion qu'ils véhiculent* ».

(1) – <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Presse-ecrite/Tableaux-des-titres-de-presse-aides2>

Elles assurent notamment le maintien d'un réseau efficace de distribution : l'aide à la distribution (27 millions) et l'aide au transport de la presse abonnée par portage (24 millions) permettent ainsi d'abaisser le coût du transport de la presse pour les lecteurs, qu'ils achètent au numéro ou qu'ils soient abonnés, et ainsi de sauvegarder le système de distribution et l'accès quotidien aux journaux sur l'ensemble du territoire.

Les aides à la diffusion renforcent également le lien social inhérent à la présence de points de vente de la presse (kiosques, maisons de la presse, etc.) dans l'espace public, alors que leur nombre a diminué de 30 % en dix ans (fermeture de 8 370 points de vente entre 2010 et 2020). Dans le cadre de l'aide à la modernisation des diffuseurs, 2 766 marchands de presse ont été soutenus financièrement en 2022 pour améliorer leur espace de vente et leur outil informatique, pour un montant global de 6 millions d'euros.

### 3. Les aides à l'investissement

Le soutien de l'État vise également à « *renforcer la modernisation et l'investissement au sein de la filière afin de répondre aux nouveaux défis de la transition numérique et écologique* ». Les aides à l'investissement, d'un montant de 31,4 millions d'euros, ont permis la mise en œuvre de projets ambitieux de modernisation. Elles financent les projets visant à réduire l'empreinte écologique du secteur de la presse.

En outre, l'État permet régulièrement aux éditeurs de services de presse en ligne de moderniser leur site Internet, les outils numériques et l'interface avec leurs lecteurs. Enfin, le soutien de l'État permet l'émergence de nouveaux acteurs et de projets innovants ainsi que le renouvellement des formats rédactionnels. Par exemple, le média *Bulle d'aide*, destiné aux personnes accompagnant un proche en situation de handicap, malade ou âgé, a pu bénéficier d'une bourse d'émergence de 40 000 euros.

Par ailleurs, l'État apporte un soutien étendu au secteur de la presse à travers d'autres dispositifs. Dans le cadre du plan de relance, le fonds dédié à la transition écologique a permis d'accompagner plusieurs entreprises contribuant à l'écosystème de la presse, comme par exemple l'entreprise Newsprint qui a bénéficié d'une subvention à hauteur de 300 000 euros pour réfléchir aux procédés d'impression à partir d'une encre végétale et biodégradable, moins dange-

reuse pour la santé que les encres issues d'huiles minérales. De même, le plan de modernisation des imprimeries de la presse quotidienne régionale (dit plan « PRIM ») a permis d'accompagner la reconversion d'un certain nombre de salariés. Enfin, une aide aux pigistes particulièrement touchés par la crise sanitaire a été versée dans le cadre du plan de relance.

### 4. Les aides indirectes

D'une part, la presse bénéficie d'un taux de TVA dit « super réduit » de 2,1 %. Le ministère des Finances estime la dépense fiscale afférente à 150 millions d'euros en 2022.

D'autre part, 2022 est la dernière année pendant laquelle la presse d'information politique et générale a bénéficié, au sein de l'ensemble des tarifs de presse facturés par La Poste pour l'acheminement des titres de presse abonnée, d'un tarif privilégié, dont le montant est estimé à 83 millions d'euros. Cet avantage tarifaire spécifique est supprimé au profit d'une aide directe versée par l'État pour compenser l'écart entre le tarif de base des publications de presse et l'ancien tarif privilégié.

L'ensemble de ces aides permet « *de s'assurer que la presse française, exemple particulier en Europe par sa richesse et sa diversité, essentielle au bon fonctionnement de la démocratie et maillon important de la vitalité économique du secteur des médias, continue de se développer au bénéfice de l'ensemble de nos concitoyens* ».

Les journalistes bénéficient eux-mêmes d'aides qui ne sont pas anecdotiques (par exemple, un abattement fiscal de 7 650 euros par an sur l'impôt sur le revenu).

Cependant, dans *Le Monde* du 4 octobre 2023 <sup>(2)</sup>, le journaliste Brice Laemle rappelle que « *les aides continuent de faire l'objet de vives critiques* ». En l'occurrence, la plus récurrente est que « *les subsides les plus importants bénéficieraient en premier lieu aux milliardaires investissant dans la presse* ». Ainsi, le groupe Les Échos-Le Parisien, financé par Bernard Arnault, PDG de LVMH, et l'une des plus grandes fortunes du monde, est effectivement le mieux doté, avec 14,2 millions d'euros perçus en 2022.

La ministre de la Culture, Rima Abdul Malak, souhaite que s'engage une réflexion autour des aides publiques à la presse, en interrogeant « *leur pertinence, leur cohérence, leur lisibilité et leur simplicité* ».

#### La pensée hebdomadaire

« *Le bénévolat (...) est à conserver comme un élan, un altruisme, un engagement de son temps sans contrepartie financière. Un acte militant ou désintéressé. Ce bénévolat-là n'a pas de prix. Et les bataillons qui le composent méritent – comme les soignants à une époque – d'être applaudis. Ils montrent que l'engagement gratuit abat plus de cloisons sociales et bâtit plus de tolérances que bien des politiques publiques. Là où la société vire au repli sur soi plus qu'au bien commun, il révèle surtout pour ceux qui le vivent que c'est dans le don de soi que l'on reçoit le plus.* »

Sébastien Grosmaître, rédacteur en chef, « Tout l'or du bénévolat » (éditorial), *Ouest-France* des 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2023.

(2) – « Aides à la presse : la ministre de la Culture appelle à une "réflexion" sur le dispositif ».